

C-501

Second Session, Forty-first Parliament,
62-63 Elizabeth II, 2013-2014

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-501

An Act respecting a National Hunting, Trapping and Fishing
Heritage Day

AS PASSED

BY THE HOUSE OF COMMONS
APRIL 4, 2014

C-501

Deuxième session, quarante et unième législature,
62-63 Elizabeth II, 2013-2014

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-501

Loi instituant la Journée du patrimoine national en matière de
chasse, de piégeage et de pêche

ADOPTÉ

PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 4 AVRIL 2014

SUMMARY

This enactment designates the third Saturday in September in each and every year as “National Hunting, Trapping and Fishing Heritage Day”.

SOMMAIRE

Le texte a pour objet de désigner le troisième samedi de septembre comme « Journée du patrimoine national en matière de chasse, de piégeage et de pêche ».

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-501

PROJET DE LOI C-501

An Act respecting a National Hunting, Trapping
and Fishing Heritage Day

Loi instituant la Journée du patrimoine national
en matière de chasse, de piégeage et de
pêche

Preamble

Whereas hunting, trapping and fishing are
part of Canada's national heritage;

Whereas the Aboriginal peoples of Canada
have traditionally participated in hunting, trap-
ping and fishing;

Whereas Canada's hunters, trappers and
fishers have made a significant contribution to
the development of our nation by traversing and
mapping the prairies, forests, streams and rivers
from coast to coast to coast;

Whereas millions of Canadians participate in
and enjoy hunting, trapping and fishing;

And whereas hunting, trapping and fishing
contribute significantly to the national econo-
my;

Now, therefore, Her Majesty, by and with the
advice and consent of the Senate and House of
Commons of Canada, enacts as follows:

SHORT TITLE

Short title

1. This Act may be cited as the *National
Hunting, Trapping and Fishing Heritage Day* Act.

Attendu :

que la chasse, le piégeage et la pêche
composent une des facettes du patrimoine
national du Canada;

5 que les peuples autochtones du Canada 5
s'adonnent traditionnellement à la chasse, au
piégeage et à la pêche;

10 que les chasseurs, trappeurs et pêcheurs du
Canada ont largement contribué au dévelop-
pement de notre nation en parcourant et en 10
cartographiant les prairies, les forêts, les
rivières et les fleuves d'un océan aux autres;

15 que des millions de Canadiens s'adonnent à
la chasse, au piégeage et à la pêche pour leur
agrément; 15

que la chasse, le piégeage et la pêche
apportent une contribution remarquable à
l'économie canadienne,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement
du Sénat et de la Chambre des communes du 20
Canada, édicte :

TITRE ABRÉGÉ

Préambule

Titre abrégé

1. *Loi sur la Journée du patrimoine national
en matière de chasse, de piégeage et de pêche.*

NATIONAL HUNTING, TRAPPING AND
FISHING HERITAGE DAYJOURNÉE DU PATRIMOINE NATIONAL EN
MATIÈRE DE CHASSE, DE PIÉGEAGE ET
DE PÊCHE

National
Hunting,
Trapping and
Fishing Heritage
Day

2. Throughout Canada, in each and every year, the third Saturday in September is to be known as “National Hunting, Trapping and Fishing Heritage Day”.

2. Le troisième samedi de septembre est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée du patrimoine national en matière de chasse, de piégeage et de pêche ».

Journée du
patrimoine
national en
matière de
chasse, de
piégeage et de
pêche

Not a legal
holiday

3. For greater certainty, National Hunting, Trapping and Fishing Heritage Day is not a legal holiday or a non-judicial day.

3. Il est entendu que la Journée du patrimoine national en matière de chasse, de piégeage et de pêche n'est pas une fête légale ni un jour non juridique.

5 Statut

Available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
Disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
<http://www.parl.gc.ca>